Faculté de physique et ingénierie
Université de Strasbourg

Motion adoptée par le Conseil de la Faculté de Physique & Ingénierie

Le Conseil de la Faculté de Physique & Ingénierie exprime son opposition ferme au décret Baptiste du 19 mai 2026 sur les frais différenciés[1] et à l'application de ces frais différenciés dans notre université. Nous demandons à la présidence de l'Université de Strasbourg de se positionner contre ce décret et de faire ce qui est en son pouvoir pour en limiter les effets sur les étudiantes et étudiants étrangers qui viennent du monde entier dans notre université pour se former.

Adoptée le lundi 1er juin 2026

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054113646